



Janvier 2016

n° 29

Croisic

Bulletin d'informations municipales

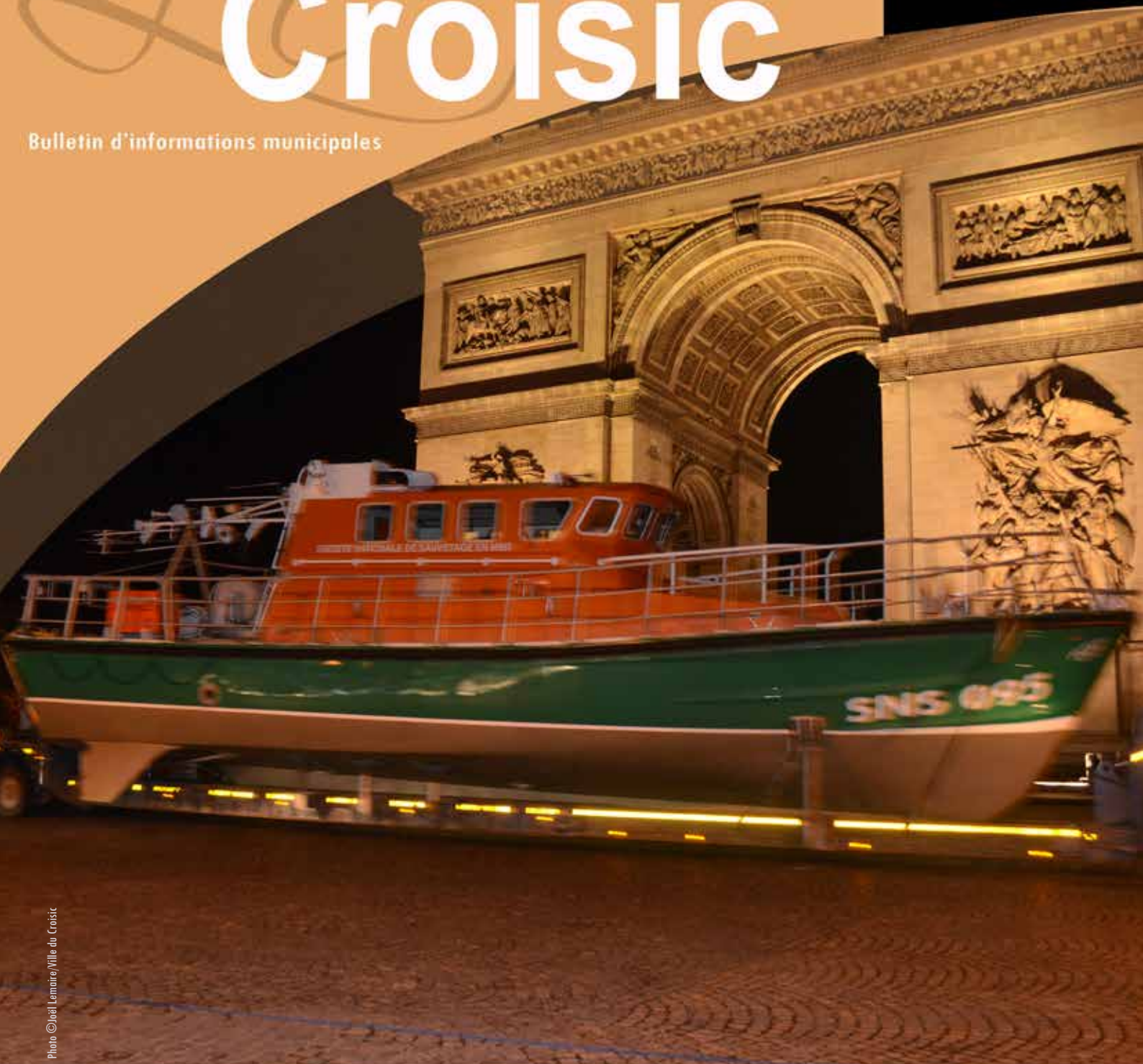


Photo © Joël Lemaire/Ville du Croisic

LE CROISIC - PARIS, EN CANOT TOUT TEMPS

SÉCURITÉ Le double-sens cyclable devient la règle

ENVIRONNEMENT Les mares : des infrastructures naturelles et utiles

ÉDITORIAL	3 - 9
VIE ÉCONOMIQUE	10 - 12
La ligne SNCF Nantes-Le Croisic, composante essentielle du développement économique régional.	
	
ENVIRONNEMENT	13 - 19
Bilan bactériologique du Traict. Le Croisic redécouvre ses mares. Les mares : des infrastructures naturelles et utiles. Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) : des cartes des zones de risque submersion marine et érosion finalisées.	
ASSOCIATION	20 - 23
SNSM. Le Croisic-Paris, 3 jours en canot tout temps.	
PATRIMOINE	24 - 25
Bernardin de Sienne, bientôt de retour !	
SÉCURITÉ	26 - 30
Le double-sens cyclable dans les voies limitées à 30 km/h ou moins devient la règle. Le monoxyde de carbone, un gaz toxique, invisible et inodore. Moche mais visible : vive le gilet jaune.	
	
VIE PRATIQUE	31 - 32
Qui doit assurer l'entretien des trottoirs et accotements ? La TNT HD arrive le 5 avril 2016.	
CAP ATLANTIQUE	33
TRIBUNE	34 - 35

Éditeur
Rim Imprimerie.

Directrice de la publication
Michèle Quellard, maire du Croisic.

Rédacteurs
William Nocus.
Laurent Delpire.

Maquette
Delphine Chateau.
William Nocus.

Photo de couverture
©Joël Lemaire/Ville du Croisic

5 000 tirages - janvier 2016

Photo © Christian Chopais/Ville du Croisic



Michèle Quellard,
Maire du Croisic.

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

A de nombreux titres, l'année qui vient de s'achever nous aura marqués.

Je ne peux établir un bilan des actions de 2015 en faisant abstraction des événements tragiques qui se sont déroulés sur le territoire national. Chacun d'entre nous a rendu hommage aux victimes de 2015, individuellement ou collectivement parce que nos valeurs communes fondamentales ont été touchées.

En tant que Française, en tant qu'élue, je crois plus que jamais aux valeurs des trois mots de la devise de notre République: liberté, égalité, fraternité.

Vous me permettrez donc de décliner nos actions croisicaises passées et futures à la lumière de cette devise.

LIBERTÉ

La culture, somme d'apprentissages divers, permet à l'homme de conserver sa liberté, son pouvoir d'agir selon sa propre détermination.

Le nouvel élément visible sur notre territoire en 2015 est la maison du patrimoine. Souhaitée depuis plusieurs années par nombre de Croisicais, elle est désormais

ouverte au public, à proximité du parc de Penn Avel. Sa gestion en a été confiée à l'association des Amis du Croisic qui y présente et valorise les richesses patrimoniales du Croisic et enrichit le fonds avec ses collections. Nous avons aussi inauguré en 2015 le Moulin de La Providence, véritable témoignage caractéristique du passé rural du Croisic dont la rénovation a été conduite, là encore, par les Amis du Croisic. Les ailes tournent à nouveau dans le ciel du Croisic pour le plaisir de tous.

L'Équipe municipale a toujours souhaité que ce patrimoine soit mis en avant et partagé. Les sociétés et les individus ont pour ciment une culture. Les témoignages du passé sont des repères indispensables pour comprendre la société d'aujourd'hui.

«*Le Croisic, aux couleurs des peintres*» s'inscrit aussi dans cette valorisation de notre patrimoine culturel.

Ce projet que j'ai porté, permet au travers d'un parcours, de marcher dans les pas des artistes qui passèrent ou séjournèrent au Croisic aux XIX^e et XX^e siècles.

25 pupitres sont répartis en deux circuits, Les peintres au fil du port et les peintres au fil de la côte sauvage. Ils vous permettent de

suivre les traces de grands noms comme Eugène Boudin, Paul Signac, Ferdinand du Puigaudeau, Jean-Émile Laboureur mais aussi des artistes régionaux comme Émile Gautier, Eugène-Jean Chapleau, Robert Micheau-Vernez et bien d'autres.

De la Cale des Rouleaux au quai de Port Charly, du Castouillet à la baie du Crucifix, ces circuits évoquent à travers des toiles colorées aux accents tantôt impressionnistes, pointillistes ou encore cubistes, les œuvres des artistes qui ont posé leur chevalet sur les quais, évoquant son animation permanente, l'attrait du littoral changeant entre dunes et rochers et la vie balnéaire.

Coopération intercommunale

Autre idée de rapprochement culturel: le concours de photographies «*Ma Petite cité de caractère vue par moi, habitant, visiteur*» ou autrement dit: le regard que portent les habitants et les visiteurs sur notre ville.

Cette action a été réalisée en partenariat avec les Petites Cités de caractère du département, Batz-sur-Mer et Piriac-sur-Mer. Au Croisic, le jury a sélectionné 8 photographies sur 175. Six des photos lauréates ont été exposées en grand format le long du Mont

Lénigo. Les deux autres ont été présentées, l'une à Batz-sur-Mer, l'autre à Piriac-sur-Mer. En réciproque, Le Croisic a accueilli les photographies lauréates des deux autres communes.

70^e anniversaire de la Libération

Je tenais, à cette occasion, souligner la qualité de cette coopération intercommunale grâce à Adeline L'Honen, maire de Batz-sur-Mer et à Paul Chainais, maire de Piriac-sur-Mer. Autre exemple de partenariat réussi entre deux communes, les célébrations du 70^e anniversaire de La Libération organisées conjointement avec Batz-sur-Mer. Durant plus d'une semaine, nos deux villes ont coordonné des expositions, des conférences, des concerts, un bal. L'apothéose fut la reconstitution du défilé des forces de Libération dans les rues de Batz-sur-Mer et sur les quais du Croisic. Au travers de ces commémorations, des élus, des services, des associations ont su œuvrer ensemble dans une excellente



Photo © Irigiti Beldier, Ville du Croisic

coopération au profit de nos deux villes.

Pour 2016, l'ancienne criée accueillera pendant presque trois mois, une exposition consacrée à l'éminent sculpteur Jean Fréour, décédé en 2010 à l'âge de 90 ans à Batz-sur-Mer, dont le rayonnement national voire international a largement dépassé notre presqu'île. Avec l'accord de Madame Fréour et l'aide précieuse de M. Yvon Le Bihan, cette exposition retracera la brillante carrière de ce grand sculpteur qui maniait le ciseau avec subtilité tant dans l'art sacré que dans l'art profane, et dont nous découvrirons également de multiples facettes méconnues de cette personnalité majeure du monde artistique. Il est l'un de ces artistes essentiels à qui veut comprendre l'âme de notre territoire. Cette exposition s'inscrit dans la suite de celles déjà consacrées au Croisic à Robert Micheau-Vernez, Ferdinand du Puigaudeau, Eugène-Jean Chapeau ou Émile Gautier. Ce territoire est un environnement partagé et plus que cela, une histoire, un patrimoine qui diffuse une mémoire commune et crée des liens. Ces expositions consacrées à la redécouverte des artistes locaux contribuent aussi à la mise en valeur de nos attraits touristiques. Nous ne sommes pas que des jolis paysages, nous sommes aussi une culture que nous partageons avec le plus grand nombre, notamment avec nos amis visiteurs. Le tourisme culturel semble pouvoir s'imposer comme un facteur de développement du territoire. Il est un vecteur économique et un puissant levier pour l'expansion locale.

Cela m'amène au second mot de notre devise. L'égalité se traduit,

selon moi, sur notre territoire, au sein de l'intercommunalité, malgré et au-delà des textes parfois pesants.

ÉGALITÉ

La loi « Notre » transférera la compétence « promotion du tourisme » à la communauté d'agglomération en 2017.

Toutefois, on ne va pas en vacances à Cap Atlantique mais on va en vacances au Croisic, à La Baule, à Guérande, au Pouliguen, à Batz-sur-Mer, etc. Il faut en tenir compte... Je dis simplement que chaque cas est particulier, je ne parlerai ici que du Croisic, station de tourisme surclassée, disposant d'un office du tourisme classé en première catégorie et ce n'est pas faire offense aux autres communes que de dire que le tourisme baulois, guérandais, pénestinois, ou autre est bien différent de celui du Croisic. Nous avons affaire à une activité économique très particulière: elle ne peut être délocalisée, elle est tributaire de l'existant c'est-à-dire du patrimoine naturel et architectural, des activités organisées. Le tourisme est aussi fonction de l'offre et de la demande. Il dépend de la liberté d'aller et venir des touristes. Dès lors, les intérêts et préoccupations des communes peuvent être divergents. Le niveau intercommunal ne doit pas conduire à un territoire touristique figé et contraint au risque de mettre en place une promotion touristique plus complexe et moins efficace et donc de nuire à cette activité économique, la première pour ce qui est du Croisic...

Mais je porte toute ma confiance en Mme Phan Than pour l'élaboration

concertée de la future politique touristique communautaire. Pour rester sur le sujet du tourisme, je soulignerai l'excellente qualité des eaux de baignade de nos plages ce qui est le résultat d'un travail soutenu depuis plusieurs années. Vous savez que la qualité des eaux est vitale pour Le Croisic tout comme ce qui relève de l'Environnement au sens large. Les travaux récents de la COP 21 ont sensibilisé chacun d'entre vous sur ce sujet. Cette année, Le Traict n'a subi aucune interdiction de pêche de coquillage. Ce résultat est à mettre à l'actif des différents acteurs du site, professionnels, particuliers et institutionnels. Je ne peux que mettre en exergue cette coopération et je remercie Yves Métaireau, président de notre communauté d'agglomération

d'avoir mis en œuvre tous les moyens de Cap Atlantique et de piloter l'ensemble des différentes mesures. Je remercie les élus et les agents de Cap Atlantique qui veillent scrupuleusement sur la qualité de notre environnement naturel.

Avenue Aristide-Briand

Je reprendrai le deuxième terme de notre devise: l'Égalité. L'égalité devant l'impôt est garantie depuis deux siècles... Vous me permettez donc de vous indiquer de quelle façon vos impôts ont été utilisés! L'essentiel de notre action récente, et la plus visible si je puis dire, concerne la réfection totale de l'avenue Aristide-Briand, après celle entreprise lors du dernier mandat sur la route du milieu.

Ces travaux, commencés dès le 31 août 2015, consistent à revoir tout le réseau souterrain de cette artère: changements des réseaux d'assainissement, d'eau potable, de gaz, enfouissement des lignes aériennes de téléphone et d'électricité. La seconde partie, en 2016, consistera à améliorer considérablement la sécurité et l'aspect visuel de cet axe primordial. Véritable vitrine de notre entrée de ville, cette pénétrante méritait un traitement plus en adéquation avec notre statut de petite cité de caractère. Actuellement, le calendrier est respecté et l'avenue Aristide-Briand sera rouverte pour le début de la saison estivale.

L'avenue Aristide-Briand devrait rouvrir avant l'été

Photo © Arnaud Dréan/Ville du Croisic



Maintenant, je souhaiterais aborder quelques dossiers qui rythmeront l'année à venir.

Salle Jeanne d'Arc

La salle Jeanne d'Arc, dont les travaux de réhabilitation, inscrits dans notre programme électoral, devraient débuter en septembre, retrouvera toute sa place sur le port. Cette salle polyvalente à dominante culturelle, implantée dans un espace urbain contraint, nous a permis de faire preuve d'imagination. Le projet vous sera présenté au cours du premier trimestre. J'espère que nous pourrons l'inaugurer ensemble au début de l'année 2018. Comme nous l'avions annoncé ici même l'année dernière, au regard de l'étude sur le quartier de La Ladure, nous poursuivons nos investissements sur des équipements structurants. Ainsi, nous entamerons les travaux de rénovation du foyer Émile-Thibault au dernier trimestre 2016. Ce bâtiment vétuste et énergivore va subir une profonde transformation de sa destination. La mezzanine va disparaître au profit d'un étage qui accueillera une salle

de réunion, transformable par des parois amovibles. Les associations dont celle des Aînés, les particuliers et bien sûr la ville en seront les utilisateurs.

Bibliothèque

Mais l'essentiel de l'opération consiste à relocaliser la bibliothèque au rez-de-chaussée. Avec mon équipe, nous souhaitons redonner à ce bâtiment public, une place centrale dans le quartier de La Ladure.

Ce projet s'est affirmé lorsque nous avons appris que l'État, dans l'optique de simplifier la carte de la coopération intercommunale, envisageait la disparition des Syndicats intercommunaux à vocation unique. Et au Croisic, il en existe un: celui du Sivu de la Côte Sauvage qui gère, depuis 2008, les bibliothèques du Pouliguen, de Batz-sur-Mer et du Croisic.

Face à ce problème, trois solutions sont donc envisagées.

Celle de l'État qui propose l'installation d'une Entente.

La seconde hypothèse, puisque nous sommes au milieu du gué, est de s'acheminer vers plus

d'intercommunalité. Mais Cap Atlantique ne souhaite pas s'emparer de cette compétence dans les années à venir.

Enfin, il nous reste la gestion en direct. Plus trivialement, chaque ville reprend ses billes ou plutôt... Ses livres! J'en discuterai très prochainement avec mes collègues maires de Batz-sur-Mer et du Pouliguen, Mme Adeline L'Honen et M. Yves Lainé.

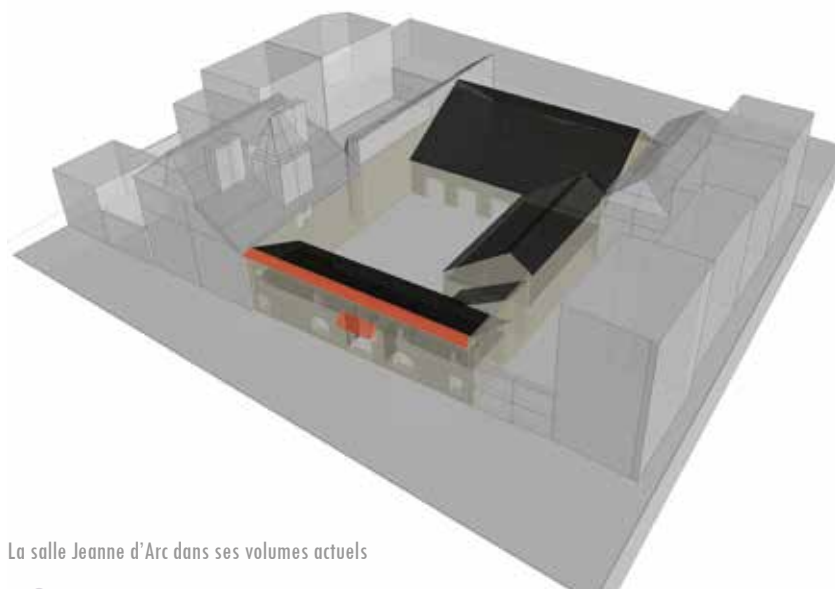
Voilà l'une des raisons du repositionnement géographique de la bibliothèque. Pourtant, nous ne déménageons pas d'un bâtiment juste pour une question de confort ou de visibilité. Nous portons aussi un projet culturel.

Le souhait du Croisic est de redynamiser sa bibliothèque, de la rendre plus visible, plus attractive et d'en faire un élément phare de la culture et des animations du Croisic. La politique du livre dans son fonctionnement actuel ne s'intègre pas toujours à notre propre politique culturelle.

Aujourd'hui, la bibliothèque du Croisic est ouverte pour 12 heures par semaine. Pour nous, c'est trop peu. Si nous faisons le choix de cet investissement, cela ne peut se faire qu'en envisageant une amélioration du service rendu, ne serait-ce que par une plus grande plage horaire pour le public.

Notre projet s'oriente donc vers une version moderne de la bibliothèque, où l'on viendrait lire la presse, échanger, débattre, écouter et tout cela, pourquoi pas autour d'un café. Voilà en quelques mots, l'essentiel de ce défi.

La Galerie Chapleau en 2014, la salle Jeanne d'Arc en 2016 et 2017, le foyer Émile-Thibault, la bibliothèque dès cette année, voilà quelques éléments de notre investissement sur l'identité du Croisic.



La salle Jeanne d'Arc dans ses volumes actuels

Plan©Basalt Architecture/Ville du Croisic



Port-Lin va être réhabilité. L'idée est de rendre de la visibilité sur la plage en effaçant le muret actuel.

Toutes ces interventions sur notre patrimoine bâti, nous obligent à des relocalisations temporaires. Et c'est pourquoi je sais pouvoir compter sur la compréhension des principaux utilisateurs, à savoir les associations.

Nous les rencontrerons très prochainement afin de leur présenter nos différents projets et d'apporter des solutions pour en repositionner certaines à la salle des fêtes ou à la maison des associations.

La redistribution de ces bâtiments nous oblige donc à repenser notre action culturelle.

Celle-ci doit s'inscrire dans un projet cohérent qui rayonnera sur plusieurs outils. Les cafés philosophiques ou littéraires pourraient se dérouler dans la future bibliothèque, nos concerts et notre festival de théâtre prendront leurs quartiers à la salle Jeanne d'Arc dans une salle moderne et fonctionnelle. Nos conférences au foyer Émile-Thibault. Quant aux expositions, elles continueront d'être valorisées à l'ancienne criée et à La Galerie Chapleau.

Réhabilitation de Port-Lin

Au titre de nos investissements, il en est un qui vise à maintenir

l'attractivité touristique du Croisic : la réhabilitation de la plage de Port Lin. L'idée est de démolir les bâtiments existants devenus obsolètes, les sanitaires, les cabines de bain et le local du poste de secours. Ce lieu mérite une attention particulière, ne serait-ce que par la forte fréquentation de cette vitrine du Croisic. Tout cet ensemble va bénéficier d'une mise en harmonie générale. Les toilettes seront en mode automatique, les bâtiments en bois seront démontables, les cabines s'inspireront de la grande époque balnéaire du début du XX^e siècle, la partie béton qui masque la vue lorsque l'on rentre au Croisic sera supprimée et la passerelle prolongée. Ce programme s'étalera sur deux années.

Enfin pour terminer, je voudrais souligner l'effort que nous porterons sur l'amélioration de notre cadre de vie. La mise en valeur de nos espaces verts en est un exemple.

Un gros travail des agents municipaux mené en 2015 a permis de repenser le Mont Esprit. Désormais le lieu se veut plus convivial, nous arrêtons d'enfermer le moindre carré d'herbe derrière de petites barrières pour nous

ouvrir sur la ville et le rendre à ces habitants.

Dans le parc de Penn-Avel, nous avons installé cet été un parcours santé, les sportifs amateurs ou confirmés peuvent profiter pleinement des quatre sites disséminés dans cet écrin de verdure.

Le Jardin Jan, rue Waldeck-Rousseau, s'inscrit dans cette logique de valorisation de nos atouts. Avant l'été, les services municipaux mettront en valeur cet espace où sera créé, dans le bâtiment existant rénové, un lieu d'exposition dédié à l'environnement naturel du Croisic. C'est pourquoi nous avons également décidé d'adhérer à l'association régionale des parcs, jardins et paysages des Pays-de-la-Loire. Les Monts Lénigo et Esprit, le parc de Penn-Avel, le jardin de la Galerie Chapleau, celui de l'hôtel de ville, auxquels viendra s'ajouter le jardin Jan après son ouverture officielle au public, bénéficieront d'un circuit identifié pour favoriser leur découverte par le public.

Nos efforts sont récompensés puisque nous avons obtenu en 2015, par le Conseil Départemental, le prix de la mise en valeur du patrimoine, pour la réalisation du passage de la Ladure.

FRATERNITÉ

C'est le vivre ensemble.

Rappelez-vous, ensemble nous avons sauvé la criée, aujourd'hui elle est en progression de 13,27% en tonnage et de 15,27% en valeur par rapport à 2014. Ces chiffres témoignent que nous

avons eu raison d'unir nos forces, commune et département, pour ce bon résultat.

Hôpital Intercommunal

Sur la question de l'avenir de l'hôpital intercommunal du Croisic, j'ai depuis 2014, le soutien de l'ensemble du conseil municipal, des maires de Batz-sur-Mer et Guérande mais aussi de tous mes collègues du territoire de Cap-Atlantique dont Mme Haudebourg et des conseillers départementaux de la circonscription. Je tiens à rappeler que les élus locaux ne sont pas décisionnaires sur ce dossier. Il relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé et du conseil départemental. En revanche, en tant que maire, j'essaie d'être force de proposition et facilitateur. Ensemble, élus et citoyens croisicais, nous affirmons notre détermination à parvenir à une solution locale. Pour la reconstruction de la maison de retraite Les Lauriers, la ville du Croisic mettrait à disposition d'un gestionnaire un terrain de 7 000 m² en entrée de ville. J'ai rencontré plusieurs interlocuteurs intéressés par cette entreprise, notamment une mutuelle et une fondation. Même si ce sont des gestionnaires privés, ils restent sans but lucratif et s'engagent à pratiquer des tarifs qui seront quasiment identiques à ceux pratiqués aujourd'hui. Pour le moment, ce projet est toujours en attente de validation de l'ARS.

Ce dossier social me tient à cœur, comme à l'ensemble de tout le conseil municipal. Il est essentiel que ce type de projet soit partagé, associant les habitants, les usagers, les partenaires professionnels et les élus. Soyez en sûr, ma volonté politique reste solide car j'ai une vision de la cohérence de notre

territoire en tant que maire mais aussi en tant que vice-présidente de Cap Atlantique en charge de l'Habitat.

Et cette cohérence, elle s'exprime dans les efforts portés sur le logement social malgré la difficulté de calquer des choix politiques sur des schémas réglementaires.

En octobre 2014, accompagnée de Michel Rolland le président-directeur-général d'Espace Domicile qui nous a malheureusement quittés cette année, nous avons posé la première pierre des logements sociaux du Courtil de Kervaudu.

Trente logements dont onze maisons individuelles sont aujourd'hui en cours d'attribution. Ce projet répond aux objectifs du programme local de l'habitat qui fixe les objectifs des communes de Cap Atlantique en matière de logement et en particulier les logements sociaux.

L'État a refusé une première version de ce PLH. Une seconde version va être présentée au comité régional de l'Habitat en février. L'objectif de la loi SRU fixant 25 % de logements sociaux

se heurte aux réalités du terrain. Certaines villes ont peu de réserves foncières, d'autres une demande de logements très faible et parfois nous essayons aussi le refus de bailleurs sociaux à s'installer dans certaines communes.

Pour illustrer mon propos, je tenais à vous faire part d'une interview entendue il y a quelques semaines sur une radio. En pleine crise d'arrivée massive de migrants, un maire déclarait que cela n'était pas un problème et que sa ville pouvait mettre à disposition plus de 300 logements sociaux. Le journaliste semblait s'enflammer d'une telle générosité. Mais pas un moment, il ne lui est venu à l'esprit de s'interroger: pourquoi ces appartements étaient inoccupés? La réponse est pourtant simple, il n'y a pas de demandes car cette commune du centre de la France offre peu de travail. Savez-vous que la France compte plus de 77 000 logements sociaux vacants alors qu'il existe 1,8 millions de personnes sur liste d'attente. Mais ces

Logements sociaux du Courtil de Kervaudu

Photo © Arnaud Dréan/Ville du Croisic



logements vides sont situés dans des secteurs où la demande est très faible. Et l'aberration ne s'arrête pas là, quand vous apprenez que certains bailleurs en demandent même la destruction car vides, ils coûtent cher en gestion.

Voilà les limites d'une loi qui s'applique à l'ensemble du territoire national sans tenir compte des spécificités locales.

Communication

Le vivre ensemble, la fraternité, c'est aussi miser sur la jeunesse. Que ce soit au sein des associations sportives où nos jeunes obtiennent d'excellents résultats ou au sein des structures municipales, nous poursuivons notre politique pour permettre à la jeunesse croisicaise d'aborder son avenir dans les meilleures conditions.

Pour conclure, vous pourrez suivre désormais tous ces dossiers, non seulement au travers du bulletin municipal trimestriel mais aussi

dans la feuille d'information mensuelle Au Rythme des marées, dans la newsletter. Si vous n'êtes pas encore abonné, vous pouvez le faire sur le nouveau site Internet de la ville. Enfin, pour garder un contact direct avec votre ville, je vous invite à télécharger notre application mobile Le Croisic.

Au-delà de toutes ces innovations technologiques, mon équipe et moi-même restons bien évidemment à votre disposition pour vous écouter. Je me suis promenée sur notre côte sauvage, et je me suis arrêtée pour admirer notre paysage.

Je passe tous les jours devant le Traict depuis de longues années mais je ne prenais plus le temps nécessaire, si minime soit-il, pour profiter de la vue alors que des milliers de personnes viennent de très loin pour ce faire. Il faut de temps en temps s'arrêter pour observer, réfléchir, écouter et envisager l'avenir.

C'est par un travail d'équipe entre

les élus et les services municipaux que nous parviendrons à mener ces projets. Un travail entamé depuis plusieurs années et dont la réussite sera collective.

Comme le chantait si bien Michel Delpech, Marianne continuera de clamer dans les rues de Paris ou d'ailleurs en France, « ça ira ! ».

Il me reste, Mesdames et Messieurs, chers amis, Croisicaises, Croisicais, élus, sapeurs-pompiers, gendarmerie nationale, membres de la SNSM, agents municipaux, représentants d'associations, la presse aussi qui a su rendre compte de nos réalisations, à vous remercier en mon nom et en celui de toute l'équipe municipale, de votre présence.

Je n'oublie pas tous ceux qui ont été frappés par les aléas de la vie, ceux qui ont perdu des proches, ceux qui sont sans emploi, à eux, à vous, j'adresse tous mes vœux de réussite et une excellente année 2016. ■



Photo © Ville du Croisic

Nouvelle aire de jeux, place du Tréhic

Une nouvelle aire de jeux destinée aux enfants de 6 à 14 ans va être installée place du Tréhic. Les travaux se dérouleront du 18 janvier au 5 février 2016.

Les services techniques de la Ville sont en charge des travaux de voirie. L'aire de jeux est fournie et posée par la société Proludic.

Hôtel de ville, modification des horaires d'ouverture au public

À compter du 1^{er} janvier 2016, l'hôtel de ville du Croisic sera ouvert du :

- lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30,
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 00,
- samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (uniquement service État-Civil).



La ligne SNCF Nantes – Le Croisic, composante essentielle du développement économique régional

Le comité de lignes s’est réuni le jeudi 19 novembre 2015, sous la présidence de Gilles Bontemps, vice-président de la Région des Pays-de-la-Loire en charge des infrastructures des transports et des déplacements, afin d’informer ses membres (voir encadré) sur les évolutions concernant la gestion technique et commerciale du réseau SNCF et échanger entre les usagers et les exploitants.

La ligne n°1 Nantes – Saint-Nazaire – Le Croisic possède 93 km de voie électrifiée: double voie de Nantes à Saint-Nazaire et une voie unique jusqu’au Croisic. 15 communes sont desservies par 18 points d’arrêt et

22 allers-retours quotidiens en TER Nantes – Saint-Nazaire dont 9 allers-retours jusqu’au Croisic. Cette ligne demeurera privilégiée au niveau des travaux d’aménagement car elle est une composante essentielle du développement

économique régional. L’évolution de sa fréquentation en nombre de voyages individuels par an sur les années 2011 à 2014 est passée de 1976459 en 2011 à 2011146 en 2014 (+1,01%). Sur ce total, la part prise par le segment

Nantes - Saint-Nazaire est passée de 1574 843 (79,68 %) à 1627 071 (80,90 %). La part prise par le segment Saint-Nazaire – Le Croisic est donc passée de 401616 (20,32 %) à 384 075 (19,10 %). Soit en fait un rapport de 80/20 entre les deux segments de la ligne.

Un résultat très encourageant de + 3 % a été enregistré sur la ligne de janvier à juillet 2015 avec un résultat significatif sur le segment Saint-Nazaire – Le Croisic. Le train des plages contribue bien à ce résultat et cette initiative est considérée comme un succès. Le Croisic garde son plein potentiel en raison de sa fonction privilégiée de gare « parking » de fin de ligne pour les rames TER et TGV. (Voie unique entre Saint-Nazaire et Le Croisic) et de gare « touristique ».

Formule « cyclo-bloc »

Pour le TGV, la fréquence en desserte de rames résulte directement de la politique de desserte de La Baule-Escoublac qui est gare d'État et à ce titre, cette fréquence ne sera pas altérée.

Le Croisic va être équipé d'un abri vélos sécurisé et de la formule cyclo-bloc. Un affichage numérique est désormais installé sur toutes les gares de la ligne. Le segment Nantes – Saint-Nazaire fait, quant à lui, l'objet d'un programme d'aménagement conséquent : Saint-



DÉCOUVREZ L'OFFRE TER PAYS DE LA LOIRE AU DÉPART DE LA GARE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

La Région des Pays de la Loire, autorité organisatrice des transports régionaux et SNCF vous proposent un mode de transport économique, rapide, écologique et qui vous permet de voyager en toute sérénité : le Train Express Régional (TER) Pays de la Loire.

TER PAYS DE LA LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES :

- **131 gares** et points d'arrêt ferroviaires
- **447 trains et 115 cars** circulant chaque jour en 2015
- **45731 voyages** par jour à bord des trains et autocars régionaux en 2013
- **93% de régularité ***

Nous vous invitons à vous renseigner sur les tarifs et services adaptés à vos besoins de déplacements en région :

- dans la gare la plus proche de chez vous
- auprès de Contact TER au **0 800 584 260** Service & appel gratuits (du lundi au vendredi, de 7h à 20h)
- sur paysdelaloire.ter.sncf.com

* À noter : Un train régulier est un train qui arrive à son terminus avec moins de 5 minutes de retard



Nazaire devient un pôle multimodal, la raffinerie de Donges sera contournée avec aménagement de la virgule entre le port de Saint-Nazaire-Montoir et Savenay en cohérence avec le schéma de développement du trafic portuaire. Un accord de participation financière a été signé avec la société « Total », exploitant de la raffinerie de Donges, pour le tronçon de contournement de cet équipement (qui entre dans le périmètre des investissements d'extension et de modernisation de la raffinerie.)

L'achèvement des travaux est programmé pour 2020. Parallèlement, la desserte de Saint-Étienne-de-Montluc sera améliorée.

La capacité du segment Nantes-Saint-Nazaire sera augmentée pour répondre à l'accroissement des flux de liaison entre ces deux composantes du développement économique de la Basse Loire. ■



Comités de ligne : des instances d'échanges

Afin d'améliorer ses performances et de donner à l'usager une place centrale, la Région a créé les comités de ligne. Ce sont des lieux d'échanges et de concertation où la Région invite les associations (usagers, personnes handicapées, familles, parents d'élèves), les collectivités concernées, les élus des communes desservies, les exploitants (SNCF et autocaristes) et les gestionnaires de l'infrastructure (RFF) et des gares (Gares et Connexions), les représentants des salariés de la SNCF, ainsi que des usagers à titre individuel.

À ce jour, 10 comités de ligne couvrent la totalité du réseau de transport régional des Pays-de-la-Loire.

Tous les sujets sont évoqués : dessertes, tarifs, services, ponctualité... et les attentes de chacun sont étudiées sur chaque ligne. Que ce soit pour les lignes ferroviaires ou routières (autocars régionaux) tous les comités de ligne se réunissent tous les 12 à 18 mois en fonction de l'actualité.

Qu'il s'agisse de l'étranglement de certains quais en gare de Nantes, trop rapidement bondés, des problèmes de places assises en heure de pointe, d'une meilleure information en situation perturbée, de l'importance pour les maires de valoriser leurs gares, de travaux d'infrastructure sur les lignes...

Toutes ces questions sont examinées par la Région qui amène l'exploitant ou RFF à répondre à chaque sujet. La ville du Croisic, par l'intermédiaire de son office de tourisme et de Cap Atlantique siège dans ce comité.

Pour chacun, c'est l'occasion de se faire entendre, de rendre ses conditions de transports plus agréables et plus proches de vos besoins.

Rapprochez-vous des différentes associations qui représentent les intérêts des usagers. Ou, si vous souhaitez participer à titre individuel (à condition d'être un usager régulier de la ligne), adressez une demande écrite au Conseil Régional des Pays-de-la-Loire.



Photo © Ville du Croisic

Bilan bactériologique du Traict

La période de septembre 2014 à octobre 2015 n'a fait l'objet d'aucune alerte, ni de fermeture de la pêche de loisir et de la pêche professionnelle. La totalité des prélèvements pratiqués pour le compte de l'Agence Régionale de Santé (ARS) n'a donné aucun résultat au-dessus des seuils sanitaires contrairement aux autres années. Le fruit d'une politique volontariste.

Ces résultats trouvent leur origine dans l'implication de tous les acteurs et démontrent l'attachement des Croisicais à ce Traict. Que les Croisicais concernés et impliqués soient remerciés pour leur participation et leur action. Comment ce bon résultat a-t-il donc été obtenu? En unissant les efforts. Car l'une des difficultés reste la multiplicité des causes de pollutions. « Il a fallu agir dans tous les domaines, camping-cars, bateaux, oiseaux, stations d'épuration, exutoires... Tout le monde s'est impliqué » note Claude Decker, adjoint en charge de l'Environnement à la Ville du Croisic. De leur côté les services de la ville et ceux de Cap Atlantique ont œuvré efficacement pour rechercher les

causes éventuelles en multipliant les prélèvements et en remontant les réseaux présentant des risques de pollutions. L'intervention rapide des moniteurs réseaux sur les tronçons à risque a fait ses preuves. Le renforcement saisonnier de l'effectif des préleveurs a démontré également son côté indispensable et nécessaire.

Aide de l'agence de l'eau

L'une des causes de la pollution du Traict est bien identifiée: certains assainissements non collectifs de maisons voisines ne sont pas aux normes. Un diagnostic assainissement, daté de moins de trois ans, est obligatoire au moment de la vente de la maison.

Près de 90% des branchements ont déjà été vérifiés. Pour aider les particuliers, l'Agence de l'Eau promet une aide financière à hauteur de 60% pour cette mise en conformité. Le plan d'actions de « reconquête de la qualité bactériologique » continue grâce au nouvel accord du 5 novembre 2015 entre Cap Atlantique et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Celle-ci attribuera une aide de 2,8 millions d'euros sur un programme de 7,2 millions d'euros sur trois ans destinée à l'extension de la station d'épuration de Pénestin et à la recherche de contamination sur plusieurs points stratégiques. Il est essentiel que l'avenir économique et touristique du Traict soit préservé ■



Photo © Cap Atlantique, Ville du Croisic

La grande mare de Kervaudu dont les berges ont été nettoyées.

Le Croisic redécouvre ses mares

La Ville du Croisic vient d'engager, en collaboration avec Cap Atlantique, la revalorisation de trois mares du secteur de Kervaudu. L'opération est financée par la région Pays de la Loire dans le cadre du CRBV (Contrat Régional de bassins versants) 2014-2016 dans l'objectif de préserver et/ou rétablir les continuités hydrologiques et écologiques.

Avec le développement des réseaux d'eau potable sous pression, l'utilité des mares est devenue moins perceptible. Beaucoup ont alors disparu, soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire. On estime qu'il reste actuellement 10 % des mares qui existaient sur le territoire national au début du XX^e siècle et que cette raréfaction continue.

Au Croisic, on recense une quinzaine de mares, principalement situées dans la zone rurale. La principale est celle des Terres Blanches à Port Val, créée au début du XIX^e siècle par l'exploitation d'un gisement de kaolin (argile blanche). D'autres témoignent d'exploitation de carrières de pierre comme dans le secteur de Port aux Rocs.

L'essentiel de ces points d'eau proches de la zone urbaine a disparu ces dernières décennies.

Aujourd'hui, ceux-ci sont beaucoup mieux intégrés et prises en compte dans les projets d'aménagement et d'urbanisation.

L'une des mares a été curée, ses berges ont été reprises et nettoyées et l'ensemble a été clôturé. Les berges de la grande mare de Kervaudu ont également

été reprises. Elle ne sera nettoyée qu'après la recolonisation par l'espèce protégée (*Ceratophyllum submersum*).

Par ailleurs une petite mare intermédiaire a été créée dans un champ face à la celle rue Raymond-Poincaré.

La troisième située près du manoir de Kervaudu, vraisemblablement un ancien abreuvoir ou lavoir, est entièrement maçonnée en pierres et devra faire l'objet d'un traitement particulier pour sa mise en valeur. Le curage et le nettoyage ne pourront être envisagés qu'une fois la mare vidée et les maçonneries consolidées.

Ces travaux devraient intervenir en 2016. À noter enfin que le fossé qui entoure la vasière de Saint-Goustan a été entièrement curé et nettoyé aux frais de la commune, avec éradication d'un volume conséquent de plantes invasives. Tous ces travaux contribuent largement à la reconquête du paysage dans ce secteur et à une amélioration significative de l'écoulement des eaux pluviales, favorisant également la richesse écologique de ces milieux. La préservation des mares est un élément important de l'action environnementale du Croisic. ■



Photo © Cap Atlantique Ville du Croisic

Rainette.

Les mares : des infrastructures naturelles et utiles

L'histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre elles a en effet été creusée et entretenue afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages domestiques, à l'élevage... Les traces les plus anciennes datent du Néolithique.

Même si les mares ne semblent plus répondre directement aux besoins en eau domestique, elles continuent à rendre une quantité d'autres services : ce sont de véritables infrastructures naturelles. Cet article vous invite à découvrir leurs rôles, soit des bonnes raisons de pérenniser et de favoriser la présence de mares dans notre environnement.

La prévention de nuisances et de risques chroniques

En formant des retenues de l'eau pluviale, les mares, au même titre que les haies et les fossés, participent à la gestion locale du ruissellement pluvial et à la lutte contre l'érosion des terres agricoles. Elles contribuent ainsi à la lutte contre les inondations. Ce rôle est d'autant plus efficace que les mares sont situées sur des endroits « stratégiques » du bassin versant (lignes d'écoulement, micro-bassin...).

La prévention de dysfonctionnements de stations d'épurations

La retenue de l'eau ruisselante a pour effet de temporiser la charge des collecteurs d'eau pluviale, la réduction

des volumes s'accompagnant d'une diminution des coûts de traitement. Cela permet en outre de diminuer les risques d'engorgement des réseaux d'assainissement et donc de limiter le rejet d'une partie des eaux usées sans traitement préalable en station d'épuration.

L'épuration des eaux de ruissellement

Véritables mini-stations de lagunage, les mares participent à l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement par la combinaison de deux phénomènes naturels : la diminution de la turbidité, par sédimentation des Matières En Suspension (MES), et l'auto-épuration par la dégradation et l'élimination des éléments organiques sous l'action de l'ensemble des êtres vivants dans ces mares. Des réserves d'eau... Gratuites et disponibles

La lutte contre les incendies

Pour pallier l'insuffisance du débit de conduites d'eau, principalement en milieu rural, la réglementation peut imposer la présence d'une réserve d'eau de 120 m³ à moins de 400 m de l'établissement à défendre. Rien

n'empêche que ce réservoir soit une mare fonctionnelle, ce qui est par exemple le cas sur le site du centre de vacances de Port aux Rocs.

Des réserves d'eau d'appoint pour certains usages

Des réserves d'eau pour la faune

Les mares sont également très appréciées par la faune sauvage. Elles peuvent constituer un point d'abreuvement, un riche « garde-manger » abritant une grande diversité d'espèces, ou encore un simple lieu de repos. En secteur rural, c'est un facteur considérable d'amélioration des habitats favorables à la faune cynégétique.

L'abreuvement du bétail

Les mares prairiales, utilisées pendant des siècles dans cette optique, se sont raréfiées au profit de l'alimentation par citernes, garantissant la présence de l'eau et sa qualité sanitaire. Cette méthode s'avère toutefois plus onéreuse et plus contraignante que l'entretien d'une mare, nécessitant un transport régulier de l'eau au lieu

Création d'une mare, rue Raymond Poincaré.

Photo © Cap Atlantique/Ville du Croisic



Photo©Cap Atlantique/Ville du Croisic

d'un curage décennal. Aujourd'hui de nombreuses mares sont restaurées par les exploitants agricoles pour l'abreuvement du bétail. La mise en œuvre d'analyses physico-chimiques et bactériologiques préliminaires garantit désormais la qualité de l'eau. Quelques aménagements simples et peu coûteux permettent ensuite d'en préserver la qualité en limitant les risques de dégradation par le bétail.

Une contribution à l'amélioration du cadre de vie

Éléments ponctuels dans nos paysages, les mares sont présentes dans tout type de contexte, en zone urbaine, rurale, forestière, dunaire... Elles sont souvent bordées d'une végétation amphibie caractéristique formée de roseaux, d'iris jaune, ou encore de joncs, qui renvoient à une image d'espace de nature.

Un outil d'éducation à l'environnement

Présentes en de nombreux endroits, les mares sont relativement faciles à approcher. Ce sont de véritables écosystèmes « miniatures », interfaces entre les milieux terrestre, aérien et aquatique et sièges de nombreux processus naturels.

Leur observation permet à tous, et particulièrement aux enfants, de disposer d'un large éventail de découvertes ludiques et éducatives. L'observation de la flore, de la faune est en effet source de nombreux questionnements et enseignements: l'étagement de la végétation en fonction du niveau de l'eau, le cycle de vie des amphibiens, les stratégies employées par certains animaux pour vivre sous l'eau... et tant d'autres sujets fascinants que l'on peut appréhender par la simple observation de ces milieux naturels.

De véritables réservoirs de biodiversité

Bien que les mares représentent



une surface négligeable à l'échelle des territoires, elles contribuent fortement au maintien et à l'essor de la biodiversité. De nombreux animaux dépendent en effet de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver. Il en est de même pour les végétaux, dont l'étagement en fonction du niveau d'eau est le reflet de la grande diversité de potentialités d'accueil, de la variété des réponses apportées aux multiples exigences écologiques. Parmi ces espèces, de nombreuses sont rares, menacées de disparition et soumises à un statut de protection réglementaire. Pour celles-ci, la raréfaction brutale des mares au cours du siècle dernier s'est traduite par une raréfaction des milieux nécessaires à leur survie. En ce sens, les mares sont aujourd'hui de véritables zones de refuge potentielles pour de nombreuses espèces remarquables.

Leur dissémination dans les paysages leur confère également des potentialités pour la migration ou la dispersion des espèces. Le « semis de mares » apporte ainsi une contribution importante à la structuration du maillage écologique des territoires. Cette « nature ordinaire », qui n'est pas nécessairement dédiée à la



Photo©Cap Atlantique/Ville du Croisic

Nettoyage de la mare à Kervaudu.

conservation de la nature comme le sont les Réserves Naturelles, présente donc de réels intérêts. Elle fait l'objet d'attentions particulières dans le cadre de stratégies politiques de préservation de la biodiversité, comme la « stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère » développée par le Conseil de l'Europe ou encore le « Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue ». ■

Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) : des cartes des zones de risque submersion marine et érosion finalisées

Suite à la tempête Xynthia, des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sont réalisés sur l'ensemble du littoral de Loire-Atlantique. Leur élaboration est confiée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sous l'égide du préfet.

Ces plans ont pour objectif d'identifier les zones exposées à un risque de submersion marine ou d'érosion puis d'intégrer ces risques dans l'aménagement du territoire.

La première étape de cette démarche est achevée pour le périmètre du PPRL de la Presqu'île Guérandaise-Saint Nazaire, couvrant les communes de Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule-Escoublac, Guérande, Pornichet, Le Pouliguen, La Turballe et Saint-Nazaire. Les cartes des zones exposées à la submersion marine (prenant en compte les effets du réchauffement climatique) ainsi que des zones exposées à l'érosion ont été validées et publiées sur le portail internet des services de l'État.

Quelles traductions concrètes pour les habitants concernés?

Une fois les zones de risque connues, deux documents sont élaborés : un zonage, carte qui superpose les

différentes zones de risques et les enjeux présents sur le territoire concerné (zones naturelles, zones urbanisées, etc.) et un règlement, qui définit pour chaque zone identifiée les constructions possibles et les conditions associées ainsi que les modalités d'adaptation des biens existants.

Une première version de ces documents est finalisée. La commune du Croisic est étroitement associée à ce travail.

Les suites de la démarche

Afin de présenter cette seconde étape (zonage et règlement) aux habitants concernés, des réunions publiques ont été organisées par la DDTM. Ces réunions permettent de finaliser le dossier en vue de la préparation de l'enquête publique qui se tiendra en février 2016. Il s'agit d'une étape importante pour les habitants concernés, car le PPRL rendra obligatoire des travaux vis-à-vis du risque de submersion

marine (par exemple la surélévation des tableaux électriques) pour les biens existants en zone submersible. Il limitera également les constructions nouvelles sur les secteurs exposés aux risques. Lors de la réunion publique du 19 octobre à la salle des fêtes du Croisic, Yves Legrenzi, responsable de l'unité « prévention des risques » à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), a exposé les risques causés par la submersion marine et l'érosion côtière.

La cartographie est accessible (voir le site de la ville du Croisic, rubrique Urbanisme) et chacun peut désormais connaître les zones concernées par ce PPRL. Le changement climatique est pris en compte à court terme (Xynthia + 20) et à long terme (Xynthia + 60 pour l'échéance 2100).

Dans ce dernier cas, le document est appelé à évoluer en fonction des constatations futures des experts sur le réchauffement climatique.

Les règles d'urbanisme vont donc évoluer, ce qui impliquera forcément pour certains des travaux sur leur habitation. Cap Atlantique accompagnera les propriétaires grâce à une expertise de leur bien. ■

Pour toute question, il est possible de contacter la DDTM 44 via la boîte mail : info-PPRI@loire-atlantique.gouv.fr

Enquête publique PPRL

Du 16 février au 21 mars à l'hôtel de ville aux horaires d'ouverture.



Photo©Christian Chapuis/Ville du Croisic

Le Croisic, prix 2015 de la mise en valeur du patrimoine pour le passage de la Ladure



Photo©Ville du Croisic

Remise du prix à Jean-Luc Fraslin, responsable des Espaces verts à la Ville du Croisic.

La ville du Croisic a été récompensée lors du concours départemental « Fleurs et Paysages de Loire-Atlantique ».

Le jury départemental a décerné à la ville du Croisic le prix 2015 de la mise en valeur du patrimoine pour le passage de la Ladure, situé entre l'hôtel de ville et la rue de l'Église. Il a apprécié la valorisation paysagère et florale dont les élégantes compositions des bandes de vivaces, le choix des végétaux et leurs noms. Le jury a aussi souligné la cohérence avec le contexte historique et la qualité des lieux, la sobriété du traitement en accord avec la sobriété du site, la création d'un beau passage reliant des espaces fréquentés et le lien avec l'histoire locale.

La galerie Chapleau et son jardin, qui ont également été visités par le jury, n'ont pas été sélectionnés cette année.

Face aux préoccupations environnementales grandissantes auxquelles est actuellement confrontée notre société, le souci des communes de perpétuer un embellissement floral et paysager soigné et accueillant, doit aussi maintenir l'ambition de placer la nature au cœur de la vie des hommes. Le concours récompense ainsi les initiatives des villes en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine, mettant à l'honneur le végétal comme le bâti.

■ info

L'identité communale, mais aussi les pratiques alternatives liées à une gestion environnementale, sont ainsi encouragées : gestion de l'eau, des déchets verts, prise en compte de la biodiversité sur le territoire.

ASSOCIATION



Le Pierre R. Graham : deux fois 400 ch à 20 nœuds.

Photo©Charles Marion/Ville du Croisic



Le Croisic Paris, 3 jours en canot tout temps

Du 4 décembre au 13 décembre 2015, la station SNSM du Croisic a représenté fièrement les couleurs de la SNSM et de la Ville du Croisic au salon nautique de Paris.

Photo©Joël Lemaire/Ville du Croisic



Michèle Quellard, Maire du Croisic s'est rendue sur le salon nautique accompagnée de Joëlle Meunier, Directrice Générale des Services, pour encourager Gérard Le Cam, Président de la station locale de la SNSM du Croisic.

Même si les Parisiens semblent difficiles à surprendre, quelques noctambules ont dû se pincer en voyant une imposante silhouette verte et orange se glisser dans la nuit le long de l'Arc de Triomphe. Il s'agissait du canot tout temps, Pierre R. Graham, de la station SNSM du Croisic. « Nous avons eu l'extrême honneur d'être choisis, non seulement pour représenter les quatre stations SNSM de Loire-Atlantique, mais aussi les 220 stations de France au salon nautique de Paris durant dix jours. Il est bien évident que nous avons besoin d'un bateau au Croisic pendant cette absence, le pôle national de formation SNSM de Saint-Nazaire y a pourvu » explique Gérard Le Cam, président de la station de notre ville. Après un carénage aux chantiers navals Croisicais et un contrôle des équipements par les équipes de la

SNSM, ce bateau insubmersible et auto-redressable a effectué une première étape, le 2 novembre dernier, dans le port à sec de Paimbœuf afin de procéder au dégazage de ses réservoirs.

Ce fut ensuite trois jours de route en empruntant les voies départementales et nationales « Nous ne pouvions pas prendre l'autoroute, car avec sa hauteur de 5 m, sans compter celle du semi-remorque, il nous était impossible de passer les ponts limités à 4,70 m » justifie Gérard Le Cam.

Arrivée à Paris, où pour la première fois un canot tout temps était exposé (Auparavant, pour des raisons de logistiques, des vedettes, bateaux plus légers, étaient retenues), le bateau a reçu plus de 4500 visiteurs qui ont pu l'admirer. L'équipage leur remettant un certificat de passage

numéroté, certains étaient persuadés de découvrir un bateau neuf. Pourtant, le canot a déjà 16 ans, la moitié de sa durée de vie estimée. « La direction de la SNSM souhaitait présenter avant tout un bateau en activité sur leur stand et un stand sans bateau possède moins d'intérêt pour le grand public. C'est grâce à lui que nous pouvons susciter des vocations, et bien sûr sensibiliser les donateurs. Car une partie du public pense que nous sommes un corps d'État à l'instar des sapeurs-pompiers. Il n'en est rien, nous sommes une association, créée en 1901, et reconnue d'utilité publique, la SNSM a une bonne image mais cela ne suffit pas à la faire vivre. Nous avons donc besoin de financements en provenance de partenaires publics ou privés, d'ailleurs je remercie vivement l'ensemble du conseil municipal du Croisic qui nous a accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle pour ce projet » se félicite Gérard Le Cam.

Moins de 12 minutes

Pour réaliser ce tour de force logistique, tous les membres de la station du Croisic se sont mobilisés et n'ont pas compté leur temps.

Cet engagement, il se retrouve au cœur de leur action. Le Pierre R. Graham est mobilisable 365 jours par an, 24 heures sur 24. Entre le déclenchement d'une alerte par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross Etel pour Le Croisic) et le départ du canot, il faut moins de 12 minutes. La zone d'intervention se situe principalement entre Belle-Île-en-Mer et Noirmoutier.

En 2015, une trentaine d'équipiers du Croisic se sont portés au secours en

mer plus de 25 fois. Fait très rare, la station du Croisic a été déclenchée pour quatre incendies dont deux pour des chalutiers de 23 m et 11 m.

Malheureusement, un homme reste porté disparu en mer. « *Pourtant les règles de sécurité se sont durcies, les bateaux sont de mieux en mieux équipés grâce à l'amélioration technologique notamment par des prévisions météorologiques de plus en plus fiables* » souligne le président.

Cette mise en valeur est aussi au profit de la ville et plus particulièrement de son image. De par sa station SNSM,



Photo ©Renée Le Cam/Ville du Croisic

Autour de Gérard Le Cam, président de la station SNSM du Croisic, Marc Sauvagnac, directeur général de la SNSM France, Alain Vidalies, secrétaire d'État à la Mer, Xavier de La Gorce, président national de la SNSM.

Le Croisic a une position reconnue sur le littoral atlantique du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole. ■

SNSM

La Société Nationale de Sauvetage en Mer est une des expressions les plus abouties de la solidarité des gens de mer face aux drames et accidents maritimes à proximité de nos côtes.

Depuis plus d'un siècle, ces bénévoles issus du monde maritime et maintenant en provenance d'autres milieux, s'investissent localement pour apporter une aide efficace aux usagers de la mer.

■ info

Canot tout temps du Croisic

Longueur : 15,50 m

Largeur : 4,30 m

Tirant d'eau : 1,20 m

Moteurs : 2 fois 400 ch

Autonomie 280 milles (518 km) à 20 nœuds

(37 km/h)

Équipage : 4 à 8 hommes

La station du Croisic est l'une des huit dernières de France à posséder un abri pour son canot.

187 stations SNSM sur 220 possèdent un canot.



Nouvel élu

Yves Lescaudron a été installé comme conseiller municipal par une délibération du 18 décembre 2015. Il remplace Jocelyne Dorigo, conseillère démissionnaire de la liste « *Pour que vive Le Croisic* ». Ce nouvel élu siège au sein du comité de direction de l'office de tourisme du Croisic et de la commission municipale Culture, Animations et Vie associative.

Téléphonie

La société Free mobile va procéder à la mise en place d'une antenne sur le stade du Croisic : trois semaines de travaux pour la réalisation des tranchées, démontage du pylône existant et génie civil pour le coulage, plus trois semaines de séchage sans activité sur le stade et une semaine pour la mise en place.

■ info

Le Hublot : meilleur cinéma du 44 en 2015

L'association Le Hublot a reçu le prix du meilleur cinéma de Loire-Atlantique décerné par l'association des cinéphiles 44. Cette récompense prend en compte tous les cinémas du département qu'ils soient associatifs ou privés. « Nous sommes fiers d'obtenir cette distinction, cela démontre que nous pratiquons un cinéma intelligent et novateur mais qui s'adresse au grand public. Je

pense que notre festival pèse dans la décision des votants.

C'est la reconnaissance du travail mené par l'association et ses bénévoles » se réjouit Mickaël Gauthier, le directeur du Cinéma.

1^{er} : Le Hublot Le Croisic : 29,7 % des voix

2^e : Le Montagnard La Montagne : 10,5 %

3^e : Bonne Garde Nantes : 7,9 %



PATRIMOINE



Photo©Ville du Croisic

Bernardin de Sienne, bientôt de retour !

L'église Notre-Dame-de-Pitié conserve de nombreux objets d'art affectés au culte et protégés au titre des monuments historiques du fait de leur valeur historique et artistique. Parmi les œuvres récemment protégées, on trouve un tableau représentant « Saint Bernardin de Sienne prêchant » datant vraisemblablement du XVII^e siècle.

Ce tableau était auparavant conservé dans le presbytère, repris par la Commune en 2013. Son état de conservation actuel et le projet de le placer dans l'église à la vue du public ont motivé la décision d'une restauration de l'œuvre.

Mais avant d'être déposé au presbytère, ce tableau a eu une autre histoire plus mouvementée, qui lui a permis de parvenir jusqu'à nous. Tout d'abord, qui est Bernardin de Sienne ?

Bernardin de Sienne est né en 1380 et mort dans les Abruzzes (Italie) en 1444. Cet orateur franciscain (ordre religieux créé par François d'Assise) a été canonisé six ans après sa mort par le pape Nicolas V.

Issu de l'illustre famille siennoise des Albizzeschi, l'homme se consacra au service des malades pendant la peste de Sienne en 1400.

Il entra chez les franciscains de l'Étroite-Observance, devint vicaire général, et engagea la réforme de cet ordre religieux.

Il prit ainsi la relève du dominicain Vincent Ferrer comme prédicateur populaire et refusa plusieurs évêchés pour pouvoir poursuivre sa mission.

Bernardin prêchait en montrant aux foules un panneau portant le monogramme du Christ - IHS - peint en lettres d'or dans un soleil symbolique. La tradition populaire du Moyen-Âge lui attribue plus de 2 000 guérisons miraculeuses.

Il fut l'ami et le maître de Jean de Capistran et de Jacques de la Marche. Il a laissé des œuvres imprimées.

Son Traité sur les contrats et sur l'usure en fait l'un des grands économistes du Moyen-Âge.

Sur le tableau conservé au Croisic, le saint est représenté en train de prêcher. Il tient le monogramme du

Christ dans la main droite levée, suivant une iconographie classique. C'est la seule œuvre de ce type conservée dans le département.

D'où provient ce tableau ?

Au début du XVII^e siècle, le pouvoir royal s'inquiète du développement du protestantisme dans le pays guérandais, en particulier au Croisic. Afin de raffermir la foi catholique, des moines capucins (ordre mineur des franciscains créé en 1525) sont envoyés au Croisic pour fonder un couvent qui voit le jour en 1617-1619 au sud de l'agglomération, sur le site actuel du foyer-logement. Les Capucins sont des moines prédicateurs et vont organiser de nombreuses missions et processions durant leurs deux siècles de présence. Le couvent se développe, des bâtiments (réfectoire, dortoir, cloître...) et une haute clôture sont construits, dont subsistent de nombreux vestiges aujourd'hui, en particulier dans la petite rue qui porte encore leur nom. Le couvent des Capucins, qui rassemblait 8 à 10 moines, possédait une chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue, l'un des principaux saints franciscains. Pendant la Révolution, le couvent est fermé et nationalisé comme beaucoup d'édifices religieux. Il sert un temps de lieu de rétention pour tous les moines du département mais l'inconfort des lieux et la situation géographique du Croisic amènent les autorités à fermer définitivement l'établissement religieux. Le couvent est alors vendu comme bien national et devient une habitation. Plusieurs bâtiments sont démolis, l'ancienne chapelle est transformée en remise. Seul subsiste le corps principal du couvent. En 1858, le curé du Croisic, le Père Bigaré, rachète la propriété dite des Lauriers (ancien couvent des Capucins) pour y

établir un presbytère mais il préférera bientôt construire un presbytère neuf jouxtant l'église. En 1874, l'ancien couvent devient l'orphelinat des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul et prend sa physionomie actuelle.

Il semble qu'à cette époque, dans les locaux de l'ancien couvent, plusieurs objets d'art aient été laissés par les moines et mis au rebut. Le curé Bigaré récupère ainsi un tabernacle en bois doré de la seconde moitié du XVIII^e siècle, aujourd'hui conservé dans l'église, plusieurs crucifix et chandeliers en bois doré, ainsi que le tableau représentant saint Bernardin de Sienna.

Bernardin de Sienna était un modèle

Le diaire (journal) du couvent, tenu par les moines de 1617 à 1793, signale au milieu du XVII^e siècle l'achat d'un tableau représentant saint Bernardin de Sienna pour orner le réfectoire des moines. Il pourrait s'agir du tableau aujourd'hui conservé. Bernardin de Sienna était un modèle pour les moines de l'ordre franciscain.

Le souvenir du couvent des Capucins du Croisic subsiste encore dans l'église grâce au vitrail de saint Antoine de Padoue qui montre en partie haute une représentation de l'ancienne chapelle des Capucins, à la façade caractéristique de la Contre-Réforme catholique.

Le tableau de saint Bernardin de Sienna, une fois restauré, sera placé dans l'église, sans doute à proximité du vitrail qui évoque le souvenir de cette présence monastique au Croisic pendant près de 200 ans.

Bernardin de Sienna se posera enfin définitivement, après plus de deux siècles d'errance. ■

Laurent Delpire
Auteur et historien croisicais

Buffet et restauration

Le buffet deux corps style Boule d'époque Napoléon III, auparavant conservé dans l'ancienne salle des mariages de l'hôtel d'Aiguillon, vient d'être restauré et placé dans le passage menant à la salle du Soleil Royal de l'hôtel de ville.

Vous pourrez apprécier la beauté de ce meuble en marqueterie d'écaillés de tortue et de laiton, associée aux bronzes dorés.

Boule est un ébéniste du règne de Louis XIV dont la renommée et le talent ont remis à l'honneur ce style sous le Second Empire.

Ces meubles sont toujours très recherchés.



SÉCURITÉ



Mieux partager l'espace public : les règles évoluent !

Le double-sens cyclable dans les voies limitées à 30 km/h ou moins devient la règle

Le Gouvernement a pris plusieurs dispositions favorables aux vélos et aux piétons dans le code de la route : aggravation des sanctions pour les véhicules motorisés, doubles sens cyclables sur les voies à vitesse limitée, etc.

En juillet 2008, un décret donnait la possibilité aux communes d'instaurer un double-sens cyclable pour les voies limitées à 30 km/h sous la double condition d'un arrêté municipal et d'une signalétique pour matérialiser cette possibilité.

Un nouveau texte (*décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015*) généralise cette possibilité. L'exception devient la règle commune. En résumé, le double-sens cyclable pour les voies limitées à 30 km/h s'impose mais si une commune ne veut pas l'autoriser pour des raisons de sécurité sur certains axes, elle a l'obligation de

prendre un arrêté municipal pour l'interdire.

C'est pourquoi, Michèle Quellard, maire du Croisic, a pris un arrêté de police de la circulation, avant le 1^{er} janvier 2016, interdisant le double-sens cyclable sur l'ensemble des quais, la rue de l'Église et la rue des Capucins eu égard à la configuration des lieux ou aux aménagements antérieurs.

Pour que l'utilisateur puisse distinguer les voies autorisées au double-sens cyclable, une signalétique est matérialisée par un panneau de sens interdit complété par un pictogramme « sauf vélos ». A

contrario, si en zone 30, une voie unique n'est signalée que par le sens interdit, les cyclistes ne peuvent l'emprunter en contre-sens.

150 euros

Concernant les routes où la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins, le décret permet aussi aux cyclistes de s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée, alors que le code de la route prévoyait jusqu'à présent que « tout conducteur doit maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée ». Ce qui doit permettre d'éviter de s'exposer aux ouvertures de portières. Toutefois, les automobilistes peuvent chevaucher une ligne continue pour le dépassement d'un cycliste si la visibilité est suffisante.

Une autre mesure aggrave les sanctions en cas d'occupation des cheminements piétons et des pistes cyclables par des véhicules motorisés. Ces infractions deviennent des contraventions de 2^e classe, punies d'une amende de 150 euros maximum, contre 38 euros maximum jusque-là. Néanmoins les véhicules d'entretien des routes et les camions poubelles peuvent continuer de circuler et de s'arrêter sur les bandes cyclables dans l'exercice de leurs missions.

Le texte interdit également l'arrêt ou le stationnement à cinq mètres en amont des passages piétons, en dehors des places aménagées, en vue d'accroître



la visibilité entre les conducteurs de véhicules et les piétons souhaitant traverser la chaussée.

Pour l'État et la prévention routière, il s'agit de simplifier la compréhension de la règle par les usagers. On cherche ainsi à développer des réflexes d'attention dans tous les carrefours sur la possibilité de débouchés de cyclistes venant de la gauche ou de la droite. Ceci contribue à la modération de la vitesse à l'approche des intersections. La limitation de la vitesse à l'allure du pas et la restriction du trafic motorisé aux seuls véhicules liés à la desserte rendent cohérente la généralisation du double-sens cyclable. Une forte augmentation du linéaire de doubles-sens cyclables dans les zones 30 s'est développée en France. Leur linéaire a-t-il été multiplié par 7 entre 2008 et 2013. La ville de Paris a développé plus de 220 km de doubles-sens cyclables et a démontré par une analyse détaillée que le bilan de sécurité de ce dispositif était largement positif. ■



Sans la présence d'une signalétique autorisant le double-sens cyclable, celui-ci est interdit, comme sur l'ensemble des quais.

Par arrêté du Maire, l'ensemble des quais, la rue de l'Église et la rue des Capucins ne sont pas autorisés pour le contre sens cyclable eu égard à la configuration des lieux ou aux aménagements antérieurs.

Code de la route

Art R. 412-28-1.

« Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. »

Art R. 431-9

« (...) Les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes dans les deux sens (...) »

Permanence de l'architecte-conseil des Petites Cités de Caractère

Depuis le 12 janvier 2016, une architecte du Patrimoine au titre des Petites Cités de Caractère assure chaque mois une permanence à destination des particuliers. Caroline Guillemaut, architecte conseil a une mission de sensibilisation et d'information en amont des projets, (réglementation en cours (ZPPAUP, PLU), possibilités de subventions et conditions d'attribution) ainsi qu'une mission de suivi administratif (aide dans le montage de dossiers, assurer le lien avec l'ABF. ...) et de suivi de chantier. Toutes les personnes envisageant des projets de rénovation, d'extension ou de restauration sur leur propriété sont invitées à la rencontrer.

Les permanences se tiennent le 2^e mardi de chaque mois en mairie de 10 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, contacter le service Urbanisme au 02 28 56 78 60

SÉCURITÉ

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

Provoquant une cinquantaine de décès par an, le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Soyez prudents !

Le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisqu'au total, 984 signalements d'intoxication ont été déclarés entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 mars 2015 et ce malgré des conditions météorologiques clémentes durant l'hiver.

Provoquant une centaine de décès par an, le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Par ailleurs, dans les lieux de culte, trois intoxications collectives ont été recensées en 2014, qui ont concerné 238 personnes et occasionné 25 hospitalisations.

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique. Il est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non

irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de tête, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Les symptômes de l'intoxication

Des maux de tête, des nausées, une confusion mentale, de la fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement et toucher

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- Chaudières et chauffe-eau ;
- Poêles et cuisinières ;
- Cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- Groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- Engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- Braseros et barbecues ;
- Panneaux radiants à gaz ;
- Convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

■ info

plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort.

La prise en charge dès les premiers symptômes doit être rapide et peut justifier une hospitalisation spécialisée. En période de grand froid et d'intempéries, soyez particulièrement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes. Les organisateurs de rassemblements (réunion de famille, manifestations

culturelles ou religieuses par exemple) doivent être tout particulièrement attentifs. Les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes.

Que faire si on soupçonne une intoxication?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone

dans votre logement. Dans ce cas : aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez au plus vite les locaux et bâtiments. Appelez les secours 112 : numéro unique d'urgence européen ou le 18 pour les sapeurs pompiers et le 15 pour le Samu.

En aucun cas, ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers. ■

Pour éviter ces accidents, respectez les recommandations suivantes

- 1 Faites impérativement entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié avant l'hiver, la réglementation l'oblige ;
- 2 Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées avant l'hiver par un professionnel qualifié, la réglementation l'oblige ;
- 3 Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- 4 N'utilisez sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments ;
- 5 N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- 6 Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid.

Plus d'informations sur
www.prevention-maison.fr



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant et mortel.

SÉCURITÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Moche mais visible : vive le gilet jaune !

Le Département sensibilise les jeunes au port du gilet jaune. Avec sa nouvelle campagne « #mochemaisvisible », il invite tous les voyageurs du transport scolaire Lila à porter leurs gilets jaunes. En Loire-Atlantique, 47 000 jeunes sont concernés par cette mesure.

Devenu obligatoire dans les transports scolaires Lila, le gilet jaune est la garantie d'une parfaite visibilité sur les trajets piétons entre le domicile et l'établissement. De jour comme de nuit, c'est l'équipement indispensable pour être bien visible des autres usagers de la route.

Une mesure de sécurité

Cette mesure obligatoire a été mise en place afin d'assurer la sécurité de tous les élèves empruntant le car scolaire. Le bon geste à adopter concerne particulièrement les

trajets aller-retour depuis le domicile jusqu'à l'arrêt de car et l'arrivée dans l'établissement.

Tous les élèves, primaires, collèges et lycées, doivent revêtir un gilet jaune. C'est un geste du quotidien loin d'être banal car les piétons restent les plus vulnérables en cas d'accident de la route. Être visible des autres est primordial, c'est agir pour sa propre sécurité et aussi celle des autres.

Un gilet jaune à chaque nouvel abonné scolaire

À chaque rentrée scolaire, un gilet

jaune est remis aux élèves de 6^e et aux nouveaux abonnés des transports Lila scolaire.

Le port obligatoire du gilet s'inscrit dans les actions concrètes du Département en matière de sécurité des usagers: habillage des cars scolaires en « *jaune visibilité* », mise en place de séances de prévention pour les élèves de 6^e et de 4^e, aménagement des points d'arrêt. Ces actions sont conduites en partenariat avec les structures intercommunales en charge du transport scolaire et l'ensemble des transporteurs de Loire-Atlantique. ■



Qui doit assurer l'entretien des trottoirs et accotements ?

Les habitants s'interrogent sur la question de l'entretien du trottoir ou de l'accotement au droit de leur propriété.

Au Croisic, le règlement de voirie en vigueur impose « le balayage et le lavage des abords des immeubles jusqu'au caniveau et dans les voies piétonnières jusqu'à l'axe de la rue, sur toute la longueur de la façade, que l'immeuble soit ou non bâti. Il est interdit de pousser les balayures dans le caniveau jusqu'aux bouches d'égouts voisines. Les abords doivent être praticables également en cas de neige ou de verglas ».

Rien n'impose donc aux riverains, à ce jour, de désherber trottoirs et accotements. Cette tâche est assurée par les services municipaux. Toutefois, compte tenu des méthodes écologiques actuelles

de désherbage, des passages plus réguliers sont nécessaires et la Commune n'est pas toujours en mesure d'assurer un désherbage optimal de l'ensemble de la partie urbaine du territoire communal. Les riverains sont donc invités, dans la mesure du possible et comme le font déjà nombre d'entre-eux, à effectuer le désherbage devant leur propriété, ce qui contribuera à maintenir une belle image de la commune.

Rappel de quelques règles générales

Afin de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers, les trottoirs des voies ouvertes à la circulation publique doivent

être entretenus. Les obligations des habitants en matière d'entretien du trottoir peuvent être très variables d'une ville à une autre.

Arrêtés et règlements municipaux de voirie et/ou sanitaires de la ville peuvent obliger les riverains à entretenir et nettoyer leur trottoir, avec des modalités précises et détaillées.

Il peut être ainsi prévu que doivent être réalisés – à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers, et devant leur habitation: le désherbage, le balayage des feuilles mortes et autres débris ou encore en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois. Les obligations peuvent s'étendre jusqu'au caniveau.

Ce type d'obligations concerne les immeubles bâtis et également non bâtis. Le non-respect des obligations et l'infraction aux règlements municipaux peuvent être sanctionnés par voie administrative et judiciaire sur décision du Maire.

Enfin, si un accident survient sur un trottoir et que la victime estime que cet accident s'est produit suite à un manquement aux obligations d'entretien du trottoir, elle peut engager des poursuites à l'encontre des riverains concernés. Il appartiendra au juge saisi d'apprécier si les précautions nécessaires avaient été prises et s'il y a eu oui ou non négligence d'entretien (En vertu des articles 1382 « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.* » et 1383 « *Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.* » du Code civil). ■



des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016. Le jour « J », tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (re-scan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements. ■

La TNT HD arrive le 5 avril 2016, c'est le moment de tester votre téléviseur

Avec la généralisation de la haute définition sur la TNT, le mardi 5 avril votre écran TV risque d'être noir. Si votre télévision n'est pas équipée pour recevoir ce nouveau signal, il suffit de se procurer un adaptateur.

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France: le MPEG-2 et le MPEG-4. À partir du 5 avril 2016, la norme « MPEG-2 » sera abandonnée au profit de la norme « MPEG-4 », plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD. Cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la HD et d'offrir une meilleure qualité de son et d'image. Tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui

exclusivement diffusées en HD. Le transfert de la bande des 700 MHz permettra aux services mobiles de répondre à l'augmentation de l'échange des données, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences soutiendra le développement de l'économie numérique pour les années à venir. Les opérateurs de téléphonie mobile auront des obligations de couverture associées à ces nouvelles fréquences pour favoriser l'investissement et l'aménagement du territoire: elles concerneront notamment la couverture de 50 % de la population des zones de « déploiement prioritaire » (qui couvrent 63 % du territoire) et 60 % des trains du réseau ferré régional d'ici janvier 2022. Une réorganisation

Pour vous aider

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo « Arte HD » apparaît sur la chaîne 7 ou 57. S'il n'apparaît pas, équipez-vous d'un adaptateur.

Vous avez un téléviseur compatible TNT HD ou celui-ci est relié à un adaptateur HD, allumez votre poste.

Utilisez ensuite votre télécommande :

- Appuyez sur la touche « Home » ou « Menu »,
- Sélectionnez « installation / réglage / recherche » ou « configuration » selon votre équipement,
- Si le menu propose « mise à jour » ou « installation » optez pour « installation »,
- Sélectionnez « configuration auto » ou « recherche automatique ».

Si au cours de l'une de ces étapes un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants: « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »

Appuyez sur OK, patientez quelques minutes et c'est fait! Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur. Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre équipement TV est déjà compatible HD.

Des services publics à la population

→ LA BAULE-ESCOUBLAC (siège)

3, avenue des Noëllés - 02 51 75 06 80

- Direction Générale, administration, ressources humaines, finances, communication...

→ HERBIGNAC

Route de Saint-Lyphard - 02 51 76 96 16

- Déchets

→ GUÉRENDE - 2, rue Alphonse Daudet

- Eau potable et assainissement : 02 28 54 17 20
 Moniteurs de réseaux : 02 28 54 17 58

→ GUÉRENDE - 1, place Dolgellau - Tél. 02 51 75 06 80

- Environnement et économies primaires
- Développement économique et tourisme

→ CAP'INFO HABITAT

Un guichet unique : information, conseil, accompagnement au montage des dossiers d'amélioration de l'habitat.
 02 51 75 77 95. Détail des permanences sur [www.cap-atlantique.fr / logement](http://www.cap-atlantique.fr/logement)



→ EAU POTABLE

SEPIG Atlantique Eau - 80 avenue des Noëllés - 44502 LA BAULE - Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

- **Dépannage et urgences 24h/24 et 7 jours/7**
 Fuite, coupure d'eau, incident sur le réseau public - 02 44 68 20 09 (prix d'un appel local)
- **Informations consommateurs**
 Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h - 02 44 68 20 01 (prix d'un appel local)

sepig44@saur.fr - www.sepig.fr



→ ASSAINISSEMENT

Assainissement de la Presqu'île de Guérande

3, rue de Bréhany - 44350 GUÉRENDE
 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

- **Numéro d'urgence 24h/24 et 7 jours/7** : 02 51 76 02 67
 - **Informations consommateurs** : 02 51 76 02 67
- www.assainissementpresquiledegueerande.fr



Des équipements et activités de loisirs pour tous

→ CENTRES AQUATIQUES

3 bonnes raisons de plonger dans le bonheur!

- **CENTRE AQUATIQUE JEAN-PIERRE DHONNEUR**
 6, avenue Gustave Flaubert - GUÉRENDE - 02 28 54 08 80
Fermeture au 1^{er} janvier 2016 pour travaux pendant 6 mois
- **AQUABAULE** - Avenue Honoré de Balzac - LA BAULE - 02 40 11 15 45
Fermeture septembre 2016 pour construction du nouvel équipement
- **CENTRE AQUATIQUE DU PAYS BLANC**
 Rue du Pinker - St Sébastien - PIRIAC-SUR-MER - 02 40 23 40 23
[www.cap-atlantique.fr / piscines](http://www.cap-atlantique.fr/piscines)

→ CIRCUITS DE RANDONNÉES

A la découverte du territoire

Près de 110 km d'itinéraires cyclables et 173 km de randonnées d'intérêt communautaire. www.cap-atlantique.fr / vélo ou rando

→ MUR D'ESCALADE

Prenez de la hauteur!

Les Voies Salées - SAINT-MOLF - www.voies-salees.fr

→ MUSÉE DES MARAIS SALANTS

Découverte et sensations...

Place Adèle Pichon - BATZ-SUR-MER - 02 40 23 82 79
 Horaires variables selon les saisons. www.museedesmaraisalants.fr



→ CHÂTEAU DE RANROUËT

Sentinelle des marais

Rue de Ranrouët - HERBIGNAC - 02 40 88 96 17
 Horaires variables selon les saisons. www.chateauهرانrouet.fr



→ ENSEIGNEMENT MUSICAL

Un conservatoire, 3 sites:

- **CENTRE CULTUREL ATHANOR**
 Avenue Anne de Bretagne - 44350 GUERANDE - Tél. 02 40 24 72 55
- **ESPACE DES ONDINES**
 14, av. des Ondines - 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC - 02 40 23 89 46
- **ESPACE BEETHOVEN**
 29, allée Marguerite - 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC - 02 40 23 89 46
conservatoire.musique@cap-atlantique.fr



Et pour mieux comprendre l'intercommunalité.

retrouvez aussi :

- toute l'actualité
- les vidéos
- les dernières publications



sur www.cap-atlantique.fr

LISTE « LE CROISIC, AUTHENTIQUE, MODERNE ET DYNAMIQUE »

En ce début d'année 2016, votre équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux.

Le vivre-ensemble au Croisic nous semble être plus que jamais d'actualité. C'est ce que nous nous efforçons, au quotidien, de mettre en œuvre.

C'est notre credo pour les années à venir.

Lors de ses vœux à la population, Madame le Maire a évoqué deux symboles forts, deux bâtiments emblématiques de ce vivre-ensemble : La salle Jeanne d'Arc et le Foyer Émile Thibault. Ces bâtiments auront pour vocation d'être des lieux d'échanges culturels, des lieux d'émotions communes, où la joie et le plaisir de se retrouver se partagent. La future bibliothèque pourra trouver un nouveau souffle en étant l'avant-scène de la galerie Chapleau.

Les projets proposés par la municipalité ont un sens. Ils sont d'ores et déjà prévus financièrement dans un plan pluriannuel d'investissement qui court jusqu'à la fin du mandat. Ce plan de financement, véritable feuille de route, fixe les objectifs budgétaires en intégrant les excellents résultats comptables obtenus depuis plusieurs années, grâce à une gestion stricte des deniers publics et en tenant compte également des baisses annoncées des dotations de l'État.

Il est regrettable que les croisicais

aient à subir les mauvais résultats de la balance des paiements nationale. Cette disette va de pair avec un désengagement de l'État sur de nombreux dossiers et une réforme de l'Administration qui nous est imposée et dont la cohérence n'est pas, à ce jour, démontrée.

L'État se désengage, impose des transferts de compétences vers les intercommunalités (Cap Atlantique, sur notre territoire) mais n'assortit pas ces changements des recettes nécessaires. L'équation risque d'être complexe.

Au sein de différentes instances de Cap Atlantique, nous serons particulièrement vigilants à ce que les Croisicais continuent de bénéficier du même niveau de service que celui qui existait avant ces transferts de compétences imposés.

Élus de la majorité municipale, nous avons pris la mesure de tous ces paramètres et nous vous proposons des projets qui sont responsables sur le plan écologique (bâtiments moins énergivores), réalistes sur le plan économique (la commande publique permet de soutenir les entreprises du bâtiment et des travaux publics donc le maintien voire la création d'emploi sur ce secteur d'activité) et équitables sur le plan social (c'est le vivre ensemble). La force du Croisic repose aussi sur l'investissement de ses habitants dans la vie de notre cité. Le tissu

associatif est dense. Nous mesurons toute l'importance de la présence des associations, véritable creuset du vivre-ensemble. Qu'elles soient culturelles, sportives, patriotiques ou d'autres activités, les associations croisicais permettent de faire vivre notre ville tout au long de l'année. Véritables partenaires de notre action, nous continuerons de leur apporter notre aide, notamment par le versement de subventions et par la mise à disposition équitable et régulée, de salles municipales et de logistique.

Si notre ville est si attractive, nous devons nous réjouir de sa notoriété et de la qualité de l'accueil qui est réservée à nos visiteurs. Notre office de tourisme, désormais classé en catégorie 1, continuera d'être un ambassadeur performant pour tous les acteurs économiques croisicais.

Vous nous avez fait confiance en mars 2014. Soyez persuadés que nous poursuivrons notre action au service de tous les Croisicais en s'appuyant sur des finances saines, ce qui nous permet d'aborder la nouvelle année avec une relative sérénité.

Nous formons le vœu que chacun et chacune d'entre vous connaissent une année 2016 prospère, apaisée, qu'elle vous apporte joies et bonheur et bien sûr une bonne santé.

L'équipe municipale

LISTE « POUR QUE VIVE LE CROISIC »

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

Très bonne année 2016!

Que cette nouvelle année soit pour chacune, chacun de vous, riche d'émotions, de joies et de satisfactions. Qu'elle soit aussi l'occasion de moments privilégiés avec ceux que vous aimez. Nous souhaitons enfin, avant toute autre chose, qu'elle vous garde en bonne santé.

Madame le maire exprimait ses vœux à la population le 4 janvier dernier. Des projets pour la culture, des investissements relatifs au remaniement du patrimoine immobilier de la ville... Mais pas un mot exprimé sur le développement économique du Croisic. Nous nous en inquiétons à double titre: d'abord parce que nous restons convaincus que l'équilibre à long terme de notre ville, dépend de la capacité de ses représentants à y créer de l'activité et à la pérenniser; aussi et surtout parce que si le développement économique de la ville n'est pas la priorité de la majorité, elle l'est en revanche pour les Croisicais. Toutes générations confondues, vous savez, vous l'avez manifesté clairement aux dernières municipales en soutenant massivement notre programme, qu'une ville sans emploi, est une ville sans avenir pour sa jeunesse.

Et l'exil de la jeunesse, conjugué à l'incapacité à séduire de nouveaux venus, c'est la mort programmée à plus ou moins brève échéance, la fermeture des écoles, des commerces et des services de proximité.

Alors bien sûr, on nous oppose que Le Croisic « va très bien ». On se rassure en répétant à l'envi que la qualité de vie y est exceptionnelle. Pourquoi s'en faire maintenant? Sans doute parce que nous voyons plus loin, et parce que nous avons conscience que rien n'est anodin, tout est essentiel. La plus petite décision prise aujourd'hui contribue à dessiner Le Croisic de demain. L'immobilisme absolu et l'absence de discernement de la majorité sur le sujet de l'emploi, auront des conséquences sur nos vies dans quelques années.

On entend aussi que la conjoncture est mauvaise, que l'on ne peut rien faire au Croisic puisque de toute façon, le chômage sévit partout. Nous disons nous, que la morosité générale n'est pas une fatalité. Elle doit même inciter à redoubler les efforts, les initiatives et les tentatives. Nous constatons régulièrement le dynamisme de villes toutes proches, le volontarisme de La Turballe pour soutenir les métiers de la mer, l'ouverture de Batz-sur-Mer envers les entrepreneurs. Nos voisins n'ont pas nos atouts, mais ils abattent leurs cartes sans état d'âme. À titre d'exemple, Madame L'Honnen, maire de Batz, a invité fin 2015 M. Auxiette, le président de la région du moment, pour lui exposer un nouveau projet de site pour des artisans/commerçants et obtenir l'aide et le soutien de la région.

C'est exactement ce genre d'action, avec l'appui de la région, que nous voudrions notamment mettre en place pour le développement économique de notre ville. La décision récente de déléguer la gestion de la zone d'activités du Croisic à Cap Atlantique n'interdit pas aux élus locaux de s'impliquer. Par les temps qui courent, nous devons faire feu de tout bois, tirer toutes les ficelles, bref agir pour faire partie de la solution, plutôt que de déplorer le problème.

Voici quelques propositions d'actions possibles au Croisic :

1. Allouer un budget à l'emploi, pour inciter et faciliter l'installation d'entrepreneurs chez nous. En économisant, voire en supprimant des postes de dépense largement moins justifiés, la commune a de quoi financer une politique volontariste de l'emploi sans peser d'avantage sur le revenu des Croisicais.
2. Créer une pépinière d'entreprises. On sait combien les premiers temps d'une activité sont aussi fragiles que décisifs. La pépinière permettrait à de jeunes entrepreneurs de mutualiser les moyens et les ressources, d'alléger les charges en phase de lancement de leur activité.

3. Recenser les emplois potentiels existants et les tenir à jour sur une base annuelle: identifier les départs en retraite à venir des différents corps de métiers, évaluer les besoins en saisonniers, en apprentis, en main-d'œuvre en général. C'est la base, le minimum d'une politique pour l'emploi construite: avoir une vision claire et anticipée de l'offre.

4. Enrichir le site internet de la ville d'une rubrique « bourse à l'emploi ». Les offres, les demandes d'emplois, les formations y seraient mises en ligne. On pourrait aussi y détailler les projets déterminants pour la presqu'île, comme le futur parc éolien par exemple.

5. Organiser une fois par an, au printemps, un « forum de l'emploi ». Les professionnels du Croisic pourraient y présenter leurs métiers aux demandeurs d'emploi actuels et à venir (futurs diplômés).

6. Créer et animer une collaboration étroite avec les écoles alentours, notamment les écoles maritimes. Les professionnels de la mer peinent à recruter. Nombre de patrons pêcheurs vont partir à la retraite dans les 5 ans à venir. Nous pouvons assurer la relève en faisant connaître Le Croisic et ses débouchés aux jeunes générations.

7. Ouvrir la commission « développement économique » à la société civile. Intégrer les premiers concernés aux discussions des élus sur l'emploi: les professionnels et les citoyens.

Ces 7 propositions pour l'emploi ne prétendent pas être exhaustives. Nous sommes convaincus qu'elles pourraient s'enrichir dans le cadre d'une discussion constructive avec la majorité. Nous vous tiendrons informé(e)s des conclusions de cet échange, lorsqu'il aura lieu. Parce qu'ils sont à la base de tout, la condition de l'équilibre de la ville et du bien-être de chacun dans la durée, le développement économique et l'emploi au Croisic, ont toujours été et restent notre priorité.

F Thobie – JL Rondenet – F Bally – JM Lucas – F Aubineau – Y Lescaudron

AGENDA

FÉVRIER 2016

Conférence par le professeur Daniel Duveau

Vendredi 5 février à 17h30.

Salle des fêtes. Ville du Croisic

Pionnier de la recherche en chirurgie cardiaque, Daniel Duveau a implanté le 18 décembre 2013 le premier cœur artificiel « définitif ».

Boum

Mercredi 10 février.

Foyer Émile-Thibault

Ville du Croisic - Service Jeunesse.



Exposition Peintres d'ici et d'ailleurs

Du vendredi 12 au dimanche 21 février.

Ancienne criée.

Art et Animations.

Soirée années quatre-vingt

Samedi 20 février à 19h00.

Salle des fêtes.

Croisic Gym Enfants

Collecte de sang

Mardi 23 février, de 16h00 à 19h00.

Foyer Émile-Thibault.

100000 dons de sang sont nécessaires par jour.

Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Côte d'Amour



Café littéraire « Histoire et Littérature »

Mercredi 24 février à 17h30.

Foyer Émile-Thibault. Ville du Croisic

Loto de l'école de musique

Dimanche 28 février, de 13h30 à 19h00. Salle des fêtes.

Loto en 5 parties et tombola. 3 € la carte, 8 € les 3 cartes et 15 € les 6 cartes.

Association la Maris Stella

MARS 2016

Concert Musique de Chambre

Samedi 5 mars à 20h30.

Salle des fêtes.

La Philharmonie des Deux Mondes sous la direction de Philippe Hui et en présence de Delphine Benhamou, soliste.

Haendel - concerto pour harpe, Debussy - Danses pour harpe, Mozart - une petite musique de nuit, Britten - simple symphony.

Tarifs: 15 € adultes, 5 € moins de 12 ans.

Billetterie en ligne: www.billetweb.fr/concert-du-5-mars-2016 ou à l'entrée de la salle. Renseignements et réservations au 06 67 04 95 44. Association La Calebasse.

Café philosophique

Vendredi 18 mars à 17h00.

Foyer Émile-Thibault.

Ville du Croisic.

Conférence de Jacques Huntzinger, ancien ambassadeur français en Israël

Vendredi 25 mars à 18h00.

Salle des fêtes.

Jacques Huntzinger a organisé les premiers Forums de la Méditerranée regroupant des entités non-gouvernementales de divers pays du bassin méditerranéen.

Ville du Croisic.

AVRIL 2016

Stage Cirque

Du lundi 4 au vendredi 8 avril, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Salle des sports.

Spectacle gratuit, le vendredi à 19h00.

Nombre de places: 60. Activités: clownerie, trampoline, funambule, acrobate, jonglerie...

Public concerné: les enfants de 6 à 13 ans

Tarif: 24 € (inscription annuelle au service des sports), gratuit pour les enfants des structures jeunesse.

Renseignements et inscriptions: à partir du lundi 7 mars 2016 au service des sports (Tél.: 02 28 56 79 07 - Port.: 06 79 44 79 63), à l'accueil de loisirs (Tél.: 02 28 56 79 04), au club juniors (Tél.: 02 40 60 75 92). Ville du Croisic



Exposition Les Peintres du Croisic

Du mardi 5 au dimanche 17 avril.

Ancienne criée.

Café littéraire « Policiers et thrillers »

Mercredi 6 avril à 17h30.

Foyer Émile-Thibault. Ville du Croisic.

Carnaval

Samedi 16 et dimanche 17 avril.

Sur les quais. Ville du Croisic.

Carna'bal, ouvert à toutes personnes costumées, samedi 16 avril à 22h00, salle des fêtes.

Défilé sur les quais, dimanche 17 avril à 14h30.



Exposition Peintures

Jeudi 21 au mercredi 26 avril.

Ancienne criée. Art et Animation.

MAI 2016

« Régates Ville du Croisic »

10^e fête nautique

Samedi 21 et dimanche 22 mai.

Sur les quais.

Le Club de Croisière Croisicais organise la 10^e édition de la Fête Nautique « Régates Ville du Croisic », avec le soutien de la Ville du Croisic, de l'Office du Tourisme et l'appui économique des fidèles sponsors de la ville.

Informations: <http://cccroisicais.wifeo.co>

Club de Croisière Croisicais

Fête des enfants

Samedi 28 mai, de 14h00 à 18h00.

Grande salle des sports.

Jeux pour les enfants

Ville du Croisic. Service des Sports

Concert de Jazz - Petites Cités de Caractère

Dimanche 29 mai à 18h00.

Salle des fêtes.

Ville du Croisic.